



Chers amis,

L'Église a une belle mission spirituelle et humaine : annoncer et partager l'Amour de Dieu, révélé et offert en Jésus-Christ.

Pour accomplir sa mission, l'Église a besoin de moyens, d'abord d'hommes et de femmes qui se donnent, et de bien des manières. Elle a aussi besoin de lieux adaptés pour accueillir, se retrouver et célébrer le Seigneur.

La souscription pour l'équipement immobilier aide les paroisses, à tour de rôle, à entretenir, adapter et mettre aux normes leurs locaux (maisons paroissiales, salles, logements de prêtres, églises qui ont été construites après 1905).

Je remercie d'avance tous ceux qui participeront ; c'est un geste solidaire et missionnaire précieux.

Bien unis dans la joie de servir et de partager le trésor de l'Évangile, je compte aussi sur votre prière et je vous assure de la mienne.

Très cordialement.

+ Sylvain Bataille  
Évêque de Saint-Étienne

Nous avons conscience des nombreuses sollicitations auxquelles vous avez peut-être répondu, néanmoins, votre participation à la lourde charge que représente l'immobilier dans la mission de l'Église est essentielle.

Les sommes recueillies financent des travaux d'entretien immobilier des locaux paroissiaux.

La Commission de l'Équipement Immobilier des Paroisses

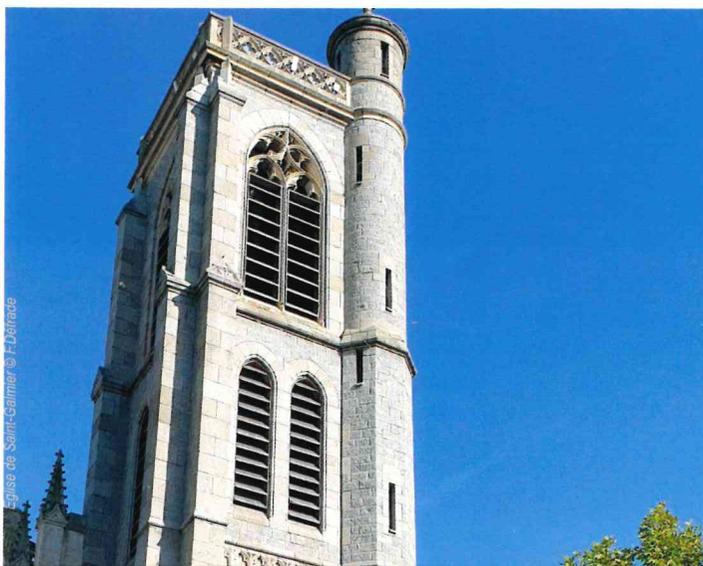
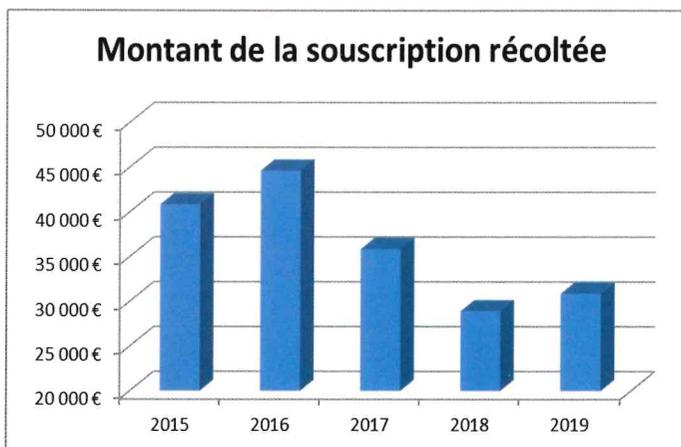
## Une solidarité pour les paroisses :

Depuis 2001,

**1 064 000€** ont été attribués pour **187 projets** de travaux.

Nous aimerions pouvoir donner plus grâce à votre générosité !

## Grâce à vous...



## OUI ! Pour l'équipement immobilier des paroisses, je donne :

Le .....

NOM : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Code postal : .....

Ville : .....

E-mail : .....

Je ne souhaite pas recevoir d'informations sur la vie du diocèse (Newletters, Lettre mensuelle du diocèse de Saint-Étienne) :

Veuillez trouver ci-joint la somme de :

Par :  Chèque  Espèces\*

Je désire recevoir un reçu fiscal :

Oui  Non

*NB : Si vous êtes imposable, vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôts sur le revenu égale à 66% de votre don dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.*

Les chèques doivent être libellés à l'ordre de :  
**ADSE / Equipement Immobilier**  
1 rue Hector Berlioz - CS 13061  
42030 Saint-Étienne Cedex 2

\* Dans le cas de règlement en espèces, remettre l'enveloppe à la quête ou en main propre à la paroisse.

Humectez les bords et collez les quatre côtés sans oublier d'insérer votre chèque.